

L'EVOLUTION DE L'IDEOLOGIE IMPERIALE DURANT LE HAUT-EMPIRE EN AFRIQUE DU NORD A TRAVERS L'IMAGERIE OFFICIELLE : LES CAS DE GIGHTIS, CUICUL, THUGGA

تطور الإيديولوجية الإمبراطورية بشمال إفريقيا خلال الإمبراطورية العليا من خلال التماثيل الرسمية: مدن جيكتيس،
كويكول و دوقة نماذجا

THE EVOLUTION OF IMPERIAL IDEOLOGY DURING THE EARLY EMPIRE IN NORTH AFRICA THROUGH THE OFFICIAL STATUES : THE CASES OF GIGHTIS, CUICUL AND THUGGA

Salima, SIADA^{1*}

Date :11/09/2019

- Date d'acceptation : 09/02/2020

- Date d'édition : 15/ 03/ 2021

ملخص:

تُعرف الرومنة بكونها سياسة عملية انتهجتها السلطات المركزية بمقاطعات إفريقيا انطلاقاً من العاصمة روما و بناية ممثلين مستقرين على مستوى المقاطعات. غالباً ما تقوم تلك السياسة على استغلال الثروات المحلية لأغراض تجارية واقتصادية أساساً؛ يمكن التعمق في مفهوم الرومنة بحد ذاته أو في مسار الترومن، من خلال الجانب الفني ولاسيما تماثيل الأباطرة الرسمية، باعتبارها وسيلة لطلما لجأ إليها هؤلاء لفرض ايديولوجيتهم. سبق ل ب. فاين أن اقترح تحليلاً قيماً للفرق فيما بين الإيديولوجية والدعاية من خلال التمثيلات الفنية لكن دون التركيز على شخصية الأباطرة، كما باشر ف. هيرلي من جهته بإحصاء كامل للتماثيل والنقائش الإمبراطورية، مما آل به إلى استنتاج استمرارية للإيديولوجية الأسرية على مر القرون. نطمح من خلال هذا المقال إلى إعادة النظر في مسألة الإيديولوجية و علاقتها بالرومنة مع التركيز على طابعها اللين، الخاضع إلى مسار تطوري، يبدأ من الإيديولوجية الأسرية تحت حكم اليوليوس-كلاوديين إلى غاية بلوغ إيديولوجية القيم تحت حكم ماركوس أوريليوس، مروراً بإيديولوجية الاستحقاق واثبات الكفاءات تحت حكم الفلافيين والأنطونيين الأوائل. سنعمد بذلك على منهج دراسة الحالة من خلال نماذج معبد روما وأغسطس بمدينة جيكتيس، مسرح مدينة دوقة بمقاطعة البروفنصلية وبارزليكا ك. يوليوس كريسنس بمدينة كويكول بمقاطعة نوميديا.

الكلمات المفتاحية: إيديولوجية؛ استحقاق؛ قيم؛ تماثيل؛ رومنة

Abstract:

Romanization is generally defined as being a policy lead by roman authorities in the capital Rome with the support of local and roman personalities settled in the provinces. Its first interest aimed towards exploiting local resources for commercial and economical purposes. The concept of Romanization itself or of the process of "romanification" might also be studied throughout art and more specifically, throughout official statuary, as a means used to promote emperors' ideology. If P. Veyne has brilliantly analysed the difference between propaganda and ideology, his subject matter did not focus on emperors' personality; F.Hurlet inventoried both official statuary and

* Salima SIADA.

¹ صيادة، Archeology Institute, Algiers2 University, LCCCM : Algeria, michael09dz@yahoo.fr

inscriptions in north african provinces and came to the conclusion that the dynastic character of imperial ideology remained unchanged. The subject of this paper is to propose a different viewpoint through official statuary, which shows an ideology shaped and molded by the personality of the emperors themselves. To illustrate this statement, our methodological approach will focus on three case studies: the temple of Rome and Augustus in the city of Gightis, the theater of the city of Thugga in Africa proconsularis and the basilica of C. Iulius Crescens in the city of Cuicul in Numidia.

Keywords : Ideology ; Merit ; Values ; Statues ; Romanization

Résumé : La romanisation est généralement définie comme une politique menée par les autorités centrales à partir de la capitale Rome, avec l'appui de représentants locaux, installés dans les provinces. Cette politique avait pour but principal l'exploitation des ressources locales à des fins essentiellement commerciales et économiques. L'étude du concept même de romanisation ou du processus de « romanification » peut être abordée par divers moyens, notamment par le recours à l'art et plus spécialement les groupes statuaire puisque'il s'agit là d'un outil supplémentaire employé par les empereurs afin de promouvoir leur idéologie. P. Veyne avait déjà brillamment analysé la différence entre l'idéologie et la propagande, à travers l'art notamment, mais sans établir un lien direct entre l'imagerie et la personnalité des empereurs. F. Hurllet, ayant procédé pour sa part, au recensement de l'ensemble des représentations et inscriptions impériales d'Afrique, évoque une idéologie constamment dynastique. Nous aspirons par cet article à proposer un angle de vue différent axé sur l'hypothèse d'une idéologie plutôt évolutive, qui commencera par une vision dynastique sous les Julio-claudiens, puis une idéologie du mérite sous les Flaviens et les premiers Antonins, avant d'évoluer vers une idéologie des valeurs sous Marc-Aurèle. Pour ce faire, nous avons choisi comme cas d'étude, le temple de Rome et Auguste à Gightis et le théâtre de Thugga en Proconsulaire puis la basilique civile de C. Iulius Crescens à Cuicul, en Numidie.

Mots clés : Idéologie ; Mérite ; Valeurs ; Statuaire ; Romanisation

Introduction

La romanisation des provinces et notamment celle d'Afrique du nord, pour intrusive qu'elle ait pu être, a pour fondement un échange de bons procédés. Si l'on excepte les arrangements obtenus par négociation avec les puissantes tribus (*Musulami, Numidii...etc*) ou encore les guerres menées avec acharnement contre Takfarinas ou Firmus, la romanisation demeure un processus lent, ayant pour corollaire l'assentiment des populations locales. Celui-ci se traduit par l'adoption du *modus vivendi* romain ; plus qu'un mode de vie, un mode de pensée avant tout. L'érection de monuments à la gloire de la romanité a ainsi nécessité l'application de techniques proprement romaines inconnues auparavant et qui ont constitué pour les autorités centrales un précieux indice du degré de réussite de cet échange avec les communautés locales; s'en suivra une série de « récompenses » qui s'échelonnent au rythme des efforts consentis par ces mêmes communautés puis matérialisés par l'acquisition d'un statut municipal, avec tous les privilèges dont Rome pourra profiter, tant sur le plan financier (fiscalité, commerce et dynamisme économique) que culturel, à travers la diffusion de la *Romanitas* jusqu'aux confins de l'ancien monde.

L'aboutissement de cet échange est de ce fait inévitablement passé par le détour de l'élite municipale. Ainsi, l'étude des diverses représentations de la grandeur romaine, inclura de fait cette catégorie de la société, moins comme décideurs que, par leurs libéralités, comme vecteurs d'un message impérial. Un message qui, on le verra, a évolué en fonction des réalités locales

(politique, sociale, culturelle) mais également de l'impact que l'empereur souhaitait ou a laissé dans les esprits des populations conquises. L'une de ces manifestations fut l'imagerie impériale, au travers des groupes statuaires disséminés dès l'avènement, aussi bien dans l'*Urbs* que dans les villes d'Italie et des provinces. Cette imagerie est à elle seule un outil de dialogue précieux mis au service de l'idéologie impériale ou pour reprendre F.Hurlet, une sorte de « *langage sémantique* » ayant pour appui une « *négociation entre le prince, les commanditaires des œuvres et leurs destinataires* » (Hurlet F. , 2012, p. 2).

Nous verrons dans les paragraphes qui suivent que si les groupes statuaires reflètent, en effet, la dialectique évoquée plus haut, leur réalisation ne néglige pas pour autant le contexte d'avènement de l'empereur ainsi que les défis qu'il doit affronter dans la capitale même. C'est ce qui définira l'impact qu'il souhaite laisser dans les esprits des provinciaux et déterminera la politique à adopter; ce qu'il accomplira en faveur de ces derniers, décidera, en revanche, de l'écho qu'il en recevra.

Les groupes statuaires sont très nombreux en Afrique romaine, la difficulté réside dans le faible nombre de textes épigraphiques qui y sont associés et qui n'ont pas toujours bénéficié de relevés. C'est une démarche nécessaire car les statues ou groupes statuaires constituent en réalité un dyptique dont l'inscription est un volet important (Bruyn, 2016, p. 270 et 277). Pour l'Afrique, une difficulté supplémentaire concerne l'état de la statue et le manque de précision dans les rapports de fouille quant à l'emplacement exacte de celle-ci, en partie en raison des réemplois et remaniements du bas-empire mais aussi des reconstitutions quelquefois hâtives, ce qui complique toute tentative de restitution du message véhiculé et qui trouve justement appui dans l'ordonnancement et la hiérarchisation qui, autrefois, devaient frapper le regard du spectateur dans la *cavea* du théâtre par exemple. Par ailleurs, la hauteur, l'emplacement et la posture (nu héroïque, attitude hiératique), témoignent du message véhiculé par les autorités impériales quant au rapport liant, les uns aux autres, les membres de la *domus augusta* (Rosso, 2009, p. 89 et 126)

Nous axerons ainsi notre attention sur les groupes permettant, grâce à leur support épigraphique mais aussi à la précision de leur description dans les rapports de fouille, de saisir les subtilités de l'idéologie impériale qui semble progresser d'une perspective purement dynastique sous les Julio-claudiens vers une conception plus cantonnée, plus sélective sous les premiers Antonins (Trajan, Hadrien) pour enfin aboutir à une vision relevant moins de la grandeur dynastique ni que de l'idéologie des valeurs morales *dum os maiorum*, sous le règne de l'empereur Marc-Aurèle.

1- Message impérial et perspective dynastique sous les Julio-claudiens

Le siècle des Julio-claudiens a hérité d'une tradition aristocratique datant de l'époque républicaine, où l'art était employé comme instrument politique. Le consul Pompée et le dictateur Sylla y avaient eu recours pour véhiculer, déjà à l'époque, l'appartenance à une même famille, en figurant leurs fils à leur côté. Cette tendance persista sous les Julio-claudiens mais avec un remaniement de taille, à savoir que dès l'an 19 ap.jc, cette pratique n'était plus réservée qu'au prince et à sa famille (Hurlet F. , 2012, p. 5 et 7)

A cette époque, en Afrique, alors en proie à de grandes révoltes, le nombre de statues datant du 1^{er} siècle n'est pas significatif², néanmoins intéressant pour ce qui touche l'évolution du message véhiculé. Les groupes statuaires les plus imposants y ont été découverts à Carthage (Basilique judiciaire du *forum*) et à Leptis Magna (Temple de Rome et Auguste) qui, pour le dernier cas, compte parmi les plus importants dans tout l'empire. Nous avons donc choisi de nous y intéresser.

1-1 Le temple de Rome et Auguste : entre conflit dynastique et rancœur personnelle

Le temple est bâti sur le côté Nord du *forumvetus*, situé tout près du port, à côté de celui dédié à Liber Pater. Une inscription néopunique, qui date le monument entre 14 et 19 ap.jc, dresse la liste des membres inclus dans la *domus Augusta*. Il s'agit, selon E.Smaja, d'Auguste, Tibère, Livie, Germanicus, Drusus, César, Agrippine, Livia Iulia, Antonia minor et VipsaniaAgrippina. Les portraits de Livilla et d'Agrippine l'Ainée auraient manqué, en raison du bannissement d'Agrippine en 29 ap.jc et de la condamnation de Livilla en 32 ap.jc (Smaja, 1978, p. 176). L'identification du groupe statuaire à partir de l'inscription est permise par la découverte, près du temple, de têtes ayant les mêmes traits que les effigies connues des mêmes personnages. Cette identification n'est toutefois pas confortée par les découvertes ultérieures, puisque la publication de F. Hurllet confirme certes l'existence de dix statues à partir de cette même inscription mais où figurent Agrippine l'Ainée et Livilla.

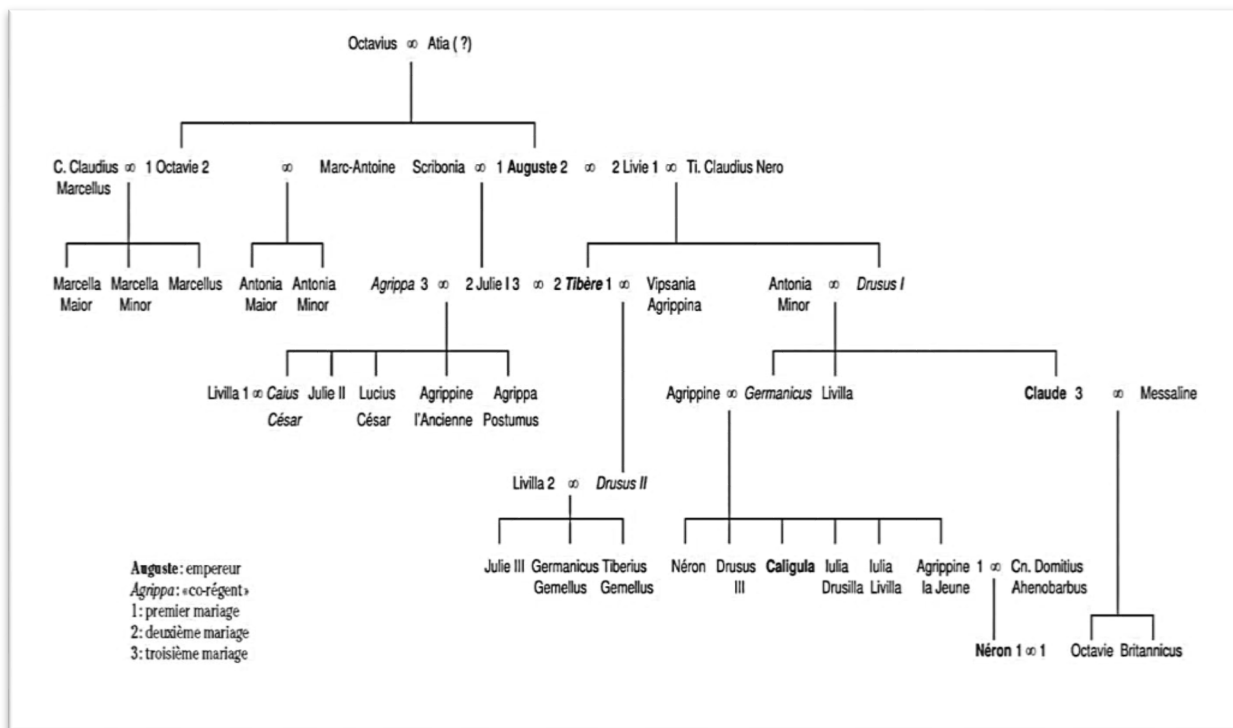
La hauteur, l'emplacement, la position des noms sur l'inscription est également importante; E.Smaja souligne, pour les statues, que celles de Rome, Auguste, Livie et Tibère sont assise sur un trône à l'intérieur des niches, avec un ordre de grandeur décroissant à partir de la statue de Rome jusqu'à Tibère (Smaja, 1978, p. 180), tandis que l'étude de F. Hurllet ajoute que Drusus I (frère de Tibère) et Germanicus (fils de Drusus) sont debout sur un quadrigé à l'extérieur de la *cella* (Hurllet F., 2000, p. 306).

Les deux auteurs proposent une analyse qui inscrit le groupe statuaire dans une perspective purement dynastique instaurant pour E.Smaja une continuité dynastique par une division du groupe en deux parties : d'une part celui de Rome, Auguste, Livie et Tibère et de l'autre Germanicus et Drusus, leurs mères et leurs épouses, avec Tibère pour centre de gravité (Smaja, 1978, p. 180).

Une nuance mérite selon nous d'être apportée. Si Tibère est en effet le centre de gravité, il n'associe pas « équitablement » les membres de la gens *Iulia* à ceux de la gens *Claudia*. Un coup d'œil sur la généalogie démontre clairement qu'à l'exception d'Auguste, dont la présence est essentielle à la validation du message dynastique, Agrippine, fille de Julie et du général Agrippa, ne figure que par son mariage à Drusus I (frère de Tibère), quant à Antonia minor (fille de Marc Antoine et d'Octavie), n'est présente qu'en tant qu'épouse de Germanicus (neveu de Tibère). En réalité, la grande majorité des membres du groupe, c'est-à-dire 7 statues, met en avant les *Claudii* et l'association à quelques *Iulii*, qui permet d'élargir la *Domus Augusta*, ne s'est faite que par l'alliance du mariage. Les éléments centraux ne sont pas les descendants du fondateur Auguste mais bien ceux de Livie (**Fig^o1**).

² Sur un total d'environ 400 inscriptions sur l'ensemble de l'Afrique depuis 27 av.jc jusqu'à 192 ap.jc, seulement 72 inscriptions sont dédiées au Julio-Claudiens et Flaviens réunis. Une diffusion plus importante de l'imagerie est visible sous Claude, puis un net recul sous Néron, en raison probablement de la *Damnatio memoriae*.

Fig.1 : Généalogie des dynasties julienne et claudienne



Source : Hurlet F. , 2009, p. 18

Comme évoqué plus haut, le message véhiculé par l'imagerie impériale est indissociable de la réalité politique à laquelle fait face l'empereur lui-même. Un retour sur quelques faits historiques serait donc utile pour illustrer la raison du choix de Tibère et étayer ce qui précède. Il se trouve que la préférence de l'empereur Auguste ne se porta jamais sur le fils de Livie. Bien qu'il l'ait adopté dès l'an 17 av.jc, le princeps, privé de descendance mâle, avait tenté plusieurs manœuvres pour assurer sa succession au sein même de la *gens Iulia* ; d'abord, par le mariage de sa sœur Octavia à Marc-Antoine qui ne donna que des filles (*Antonia minor* et *Antonia maior*), ensuite par celui de sa fille Iulia à son général et confident Marcus Agrippa, dont naîtront, entre autres, Caius et Lucius. Ce sont ces derniers qui semblent, d'après le témoignage de Tacite, avoir gagné très tôt l'affection du Princeps puisqu'il les nomma « princes de la jeunesse », alors qu'ils étaient encore dans l'enfance (Tacite, pp. I,3,1) . Bien qu'Auguste associa Tibère à la régence, il ne fut jamais déclaré successeur désigné, ce qui est un affront non négligeable, lorsque l'on sait qu'il est fils de l'impératrice et que par l'adoption de 17 av.jc, il devient de fait membre de la *gens Iulia*. Auguste alla plus loin, en ne l'associant à la puissance tribunitienne que l'année même où disparaît son dernier espoir : Caius, décédé brutalement en 4 ap.jc, Lucius étant décédé deux ans plus tôt (Hurlet F. , 2009, p. 9).

A cette date, Tibère est clairement le successeur désigné mais il semble que dès la mort d'Auguste, Tibère fût décidé (de son propre chef ou à l'instigation de Livie), à fonder sa propre dynastie. L'association des *Iulii* ne se ferait que par le mariage aux femmes de la *gens Iulia*, à savoir, *Antonia minor* et *Agrippina l'Ainée*. Si Tibère avait souhaité une réelle association des deux *gentes*, il aurait probablement opté pour une alliance où quelques mâles de la dynastie julienne auraient renforcé le clan des *Claudii*. Ce choix systématique des éléments féminins peut être considéré comme un moyen de ne pas céder le passage à un autre des *Iulii* dans la succession.

Les intentions de Tibère se révèlent plus clairement lorsqu'il veilla, par le meurtre, à ce qu'aucun des descendants mâles de la dynastie julienne n'accède un jour au trône. D'abord, par l'adoption de son neveu de sang Germanicus (Fils de Drusus), il assure un premier pas qui mènera

au trône le fils de ce dernier, Caligula. Ensuite, il procéda à ce que Tacite appelle le premier meurtre du principat (Hurllet F. , 2009, p. 11), celui d'Agrippa Postumus, fils de Julie et du général Agrippa, donc petit fils d'Auguste par le sang et non par adoption (Hurllet F. , 2009, p. 11). Ce simple assassinat démontre les motifs non révélés par la statuaire mais qui conforte l'hypothèse qu'une dynastie claudienne devait supplanter celle de la *gens Julia*. Le destin de Tibère avait, par ailleurs, été préparé par Livie et Tacite suggère qu'elle n'aurait pas été étrangère à la mort de Caius et de Lucius.

Pour ces derniers, si les hommages posthumes se poursuivent, à travers les monuments, statues et dédicaces, ils cesseront définitivement dès la mort d'Auguste en 14 ap.jc (Rosso, 2005, p. 103). (Tableau n°1)

Tableau 1 : recensement des inscriptions dédiées à Caius et Lucius

Nature du témoignage	Provenance	Destinataire	Nature du monument dédié	Datation
Portrait	<i>Mogontiacum</i> - Mayence	Caius	Statue honorifique grandeur nature	?
inscription	<i>Lugdunum</i> - Lyon	Lucius	Statue ?	TPQ : 2 av. J.-C. ?
inscription	Saint-Maurice	Caius	Statue	TPQ : 5 av. J.-C. Posthume ?
inscription	<i>Agendicum</i> -Sens	Caius	Statue équestre ?	TPQ : 9 sept 3 ap. J.-C.
inscription*	<i>Octodurus</i> -Martigny	Caius	Statue	TPQ : 9 sept. 3 ap. J.-C.
Dédicace monumentale	Nîmes	Caius et Lucius	Temple (Maison Carrée)	posthume (4-14 ap. J.-C.)
Dédicace monumentale	<i>Durocortorum</i> - Reims	Caius et Lucius	Autel ?	posthume (4-14 ap. J.-C.)
Dédicace monumentale	<i>Augusta Treuerorum</i> -Trèves	Caius et Lucius	Autel ?	posthume (4-14 ap. J.-C.)

Source : (Rosso, 2005, p. 103).

Il apparait clairement de ce qui précède que si l'idéologie dynastique est bien véhiculée par le groupe statuaire de Tibère à Leptis Magna, elle exclut la famille du fondateur de la dynastie julienne et inscrit dans les esprits la naissance d'un nouvel ordre.

Le règne de Caligula, Claude et Néron ne comportent pas suffisamment d'éléments pour permettre une lecture cohérente, en partie en raison de la *damnatio memoriae* dont firent l'objet Caligula et Néron; néanmoins, l'on constate que la perspective dynastique au sens large persiste, puisque le groupe du temple de Rome et Auguste à Leptis Magna verra l'ajout, sous le règne de Claude, d'une statue à son effigie aux côtés de *divus Augustus*, toutes deux, placées près des rostres du temple ainsi que les statues de Livie, Auguste, Tibère et Messaline (épouse de Claude), érigées,

en 45-46 ap.jc. Toutefois, la *damnatio memoriae* de Messaline en 48 fera que sa statue soit située en retrait par rapport au groupe (Hurlet F. , 2000, pp. 306-307).

Le siècle Julio-Claudien aura fait couler beaucoup de sang, notamment sous les règnes de Caligula et Néron, ce qui eut pour conséquence une faible représentation à l'échelle des provinces d'Afrique. Depuis la mort de Tibère, on ne rapporte, en effet, qu'une seule statue de l'empereur Claude (Leptis Magna), une seule de Caligula (Sabratha) et une seule attribuée hypothétiquement à Néron dans le groupe statuaire de Ziane. La mission effectuée par F. Queryel dans cette localité du Golf de Gabès en 1993, aboutit à l'identification certaine d'Agrippine l'Ancienne avec un doute concernant Néron, confondu avec Germanicus. Ce dernier groupe est daté du règne de Caligula (Queryel, 1993, p. 119).

Pour ce qui est du corpus épigraphique, on comptabilise à ce jour seulement douze inscriptions dédiées à Claude à Leptis Magna, ce qui en fait l'empereur le plus représenté de toute la dynastie (Hurlet F. , 2000, p. 304). Le recours à l'ascendance dans l'imagerie impériale de ce siècle est explicable par la nécessité de légitimer le pouvoir en place faute d'accomplissements majeurs susceptibles d'attirer aux empereurs les faveurs aussi bien de la plèbe que celles de l'armée et du Sénat. Ainsi, il semble que l'idéologie impériale sous ce premier siècle véhiculait bien un message dynastique permettant d'asseoir un pouvoir légitimé, pour Claude du moins, par l'ascendance, tandis que pour son prédécesseur Tibère, la perspective dynastique instaure une nouvelle *domus* en rupture avec la précédente

Comme le pouvoir en place ne peut se passer du concours des élites locales qui, par leur statut civil (*gens, civitas, pagus...*etc), religieux (*collegia*) ou militaire (*vexillatio, alae, numeri, legatus, Praeses...*etc) permet la matérialisation de cette idéologie, il est clair que la croissance numérique de même que la décroissance, induit l'adhésion ou non de ces communautés à la personne de l'empereur (Smaja, 1985, p. 545). Il s'agit encore une fois d'un échange de bons procédés et il apparaît clairement, d'après la fréquence des représentations, au demeurant assez lacunaires, que le siècle Julio-claudien n'aura pas pleinement acquis la légitimité que l'imagerie impériale tente de véhiculer.

2- Idéologie impérial et promotion de l'idéal du mérite

Tout comme Rome n'a pu oublier le combat acharné de César pour asseoir une dictature à vie et qui symbolisait un retour à une monarchie longuement combattue, celui des descendants de Tibère éveilla les mêmes craintes. Le règne sanglant de Caligula, de même que celui de Néron ainsi que la *Damnatio memoriae* des deux en sont la preuve. Désormais, les groupes statuaires des dynasties suivantes veilleront à concilier le mérite à la gestion d'empire et à obtenir l'aval des trois pouvoirs en place : L'armée par son *acclamatio*, la plèbe par le vote des lois comitiales et enfin la ratification du sénat par *Senatus Consultum*. Ce sont là trois pouvoirs majeurs à Rome qui permettent à l'empereur régnant d'obtenir le *consensus universorum*. Les recherches insistent, à juste titre, sur la perspective dynastique qui mettrait au premier plan la grandeur de la *domusaugusta*, mais il nous semble que le rétrécissement évident des membres représentés au fil des décennies mérite également notre attention.

Cela est, par ailleurs, visible dans les groupes statuaires disponibles en Afrique, bien qu'en très faible nombre. Le siècle des Flaviens n'est pas plus dense en matière de groupes statuaires et compte sur le plan iconographique seulement deux têtes de Vespasien, l'une retrouvée à Bulla Regia et l'autre à HippoRegius ainsi qu'un seul groupe statuaire à Sabratha, regroupant les membres de la *domusaugusta* au sens le plus étroit, à savoir : Vespasien, Titus et Flavia Domitilla.

Sur le plan épigraphique, une trentaine d'inscriptions en tout fut dédiée à l'ensemble de la famille pour une trentaine d'années de règne (Hurlet F. , 2000, p. 313).

Les conclusions de F. Hurlet privilégient la prudence quant aux raisons de cette faible représentation et considère que la *damnatio memoriae* de Domitien ne peut suffire à l'expliquer. Quelques arguments significatifs pourraient toutefois être proposés : les premiers concernent Rome et les suivants, spécifiquement l'Afrique : Pour ce qui est de Rome, l'avènement de Vespasien marque le début d'une ère de changement pour l'*Urbs* comme pour les provinces ; Vespasien n'est le descendant d'aucun empereur et son avènement est le résultat d'une année de luttes ayant suivi le règne désastreux de Néron ainsi que l'assassinat de trois empereurs (Vitellius, Othon et Galba). Cette nouvelle ère, engagée par le fondateur de la dynastie flavienne, devait extraire autant les habitants de l'Italie que ceux des provinces et notamment l'Afrique du souvenir des Julio-claudiens et d'une année d'usurpations. Pour l'Afrique, les impératifs sont à la fois d'ordre sécuritaire, économique et culturel.

En effet, le retour à la stabilité politique, selon J. Gascou, s'est fait de manière lente, avec le souci de la guerre contre les Garamantes, sous le règne de Vespasien, puis de celle contre les Nasamons, sous Domitien (Gascou, 1972, p. 28). Sur les plans culturel et économique, si l'Afrique était gouvernée, selon l'expression de M. Leglay, par un « *empereur du bon sens, suivi d'un excellent prince au règne éphémère, puis d'un bon administrateur, entraîné dans une politique monstrueuse* » (Leglay, 1968, p. 201), l'auteur évoque un remaniement important engagé par Vespasien sur le plan culturel, à savoir la romanisation par la « *dépunicisation* » (Leglay, 1968, p. 202). Défaire ainsi des liens culturels tissés durant des siècles entre les communautés libyennes et les descendants phéniciens depuis la plus haute époque, a pu contribuer à ternir l'image de Vespasien auprès des Africains.

Ensuite, un remaniement d'ordre économique ayant trait à la mise en valeur, l'occupation et la réorganisation des territoires sur les marges méridionales de la Numidie (près du territoire des Suburbures et des Nicives). Il en chargea son Légat C. Tullius Capitolod'appliquer une réforme cadastrale au sens large qui aurait grandement rétréci le territoire attribué aux autorités et habitants de la cirtéenne mais qui, selon C. Briand-Ponsart, touchait des territoires que les cirtéens n'exploitaient pas (Briand-Ponsart, 2006, p. 110). Néanmoins, un territoire acquis puis retiré a très probablement alimenté une défiance à l'égard de l'empereur Vespasien de la part des communautés concernées par cette réforme.

Quoi qu'il en soit, l'on constate dès cette époque que les membres du groupe de Sabratha évoqué plus haut, est largement plus réduit que les précédents. En effet, seul l'empereur, son épouse et son fils Titus y sont représentés. La statue acéphale attribuée à Vespasien est cuirassée, sans attribut faisant référence à une apothéose, ce qui signifie que le groupe statuaire fut érigé de son vivant (Hurlet F. , 2000, p. 313). Il est possible que ce recul dans le nombre des représentations par groupe soit le produit d'une nouvelle idéologie impériale basée sur les mérites du successeur désigné et non sur l'inclusion de tous les membres de la *domus* indistinctement comme c'était le cas sous les Julio-Claudiens. Le groupe de Sabratha dédié à la *domus* flavienne aurait pu inclure Domitien mais Titus fut privilégié sans doute en raison du caractère bienveillant du futur empereur qui a dû peser dans la décision, de même que le caractère sanguinaire de Domitien suivi de sa *damnatio memoriae* ont pu contribuer à l'exclure par l'empereur et avec l'assentiment de la communauté locale.

En ce qui concerne la tête de Vespasien, retrouvée à HippoRegius, celle-ci fut un hommage rendu par l'élite municipale pour la promotion de la ville par la dynastie flavienne au rang de colonie honoraire (Gascou, 1972, p. 34). Par ailleurs, la ville compte parmi celles où la

dépunicisation a assez vite fonctionné, ce qui est visible sur l'art religieux des ex-voto, puisque les techniques d'exécution prennent, sous Vespasien, des allures plus classiques avec des cultes romanisés. La ville d'HippoRegius est, en outre, avec Saldae, Igilgili et Tubusuptu, parmi les premières qui aient été visées par cette politique de romanisation et il se trouve qu'elles sont toutes d'anciens comptoirs phéniciens (Leglay, 1968, p. 239), donc culturellement attachées à la civilisation punique. Si l'hommage n'est visible qu'à Hypo Regius, c'est probablement que les autres cités n'ont pas accueilli cette politique avec la même bienveillance. Ce qui pourrait expliquer par la même l'absence des représentations de Vespasien et de sa *domus*.

Quant aux villes comme Carthage, Leptis Magna, Cirta, Thugga et SiccaVeneria, il s'agit de grandes métropoles (Siccaveneria, Carthage et Cirta) ou de grands centres urbains également très tôt romanisés (Hurllet F. , 2000, p. 313).

Le remplacement de la perspective dynastique par celle plus restreinte liée au mérite perdura sous les règnes successifs de Trajan et d'Hadrien, même si le corpus épigraphique demeure limité (Hurllet F. , 2000, pp. 304-313-318)³. Pour Trajan, ont été recensés une tête colossale découverte à Hadrumète, une autre dans la basilique de Sabratha ainsi qu'un seul groupe statuaire retrouvé à Gightis (Hurllet F. , 2000, p. 314). Ce groupe compte une statue de *DivusTraianus Pater* et de *Diva Marciana Augusta*. Il s'agit de l'empereur Trajan et de sa sœur célébrés après leur *consecratio*. On note, encore une fois, le rétrécissement du nombre des membres représentés. Ce faible nombre des représentations impériales ne permet malheureusement pas de proposer une lecture exhaustive, néanmoins, le cantonnement aux membres les plus chers persiste indéniablement. La tendance se poursuit avec Hadrien, puisqu'encore une fois, seuls les membres importants figurent: Sabine (épouse de l'empereur) et L. Aelius Caesar (adopté en 138). On retrouve la mention de ces membres sur un arc honorifique d'AvittaBiba (Henchir Bou Ftis) en Afrique proconsulaire ainsi que dans la basilique de Sigus en Numidie (Hurllet F. , 2000, p. 314).

2-1 Gightis : l'échange réussi

Le groupe statuaire de Gightis mérite notre attention car il illustre clairement, selon nous, cette perspective du mérite, de surcroît accueillie avec bienveillance par la communauté des Gightenses. Le forum fut, par ailleurs, érigé sous le règne d'Hadrien. Il s'agit d'une esplanade de 32/23m, entourée de portiques sur les côtés nord, sud et est. Autour des portiques et à l'intérieur, furent élevées des statues de magistrats de la cité. Au niveau du portique nord, se trouve le temple principal dédié à Sérapis. Au pied de ce monument, furent édifiées trois statues dédiées respectivement à Hadrien, Antonin le pieux et Marc-Aurèle, tandis que les bases dédiées plus tard au divin Commode et Caracalla furent placées sous les portiques (côté Nord pour le Commode et côté sud pour Caracalla, près d'une statue dédiée à Trajan). Ce choix d'emplacement n'est probablement pas fortuit.

En effet, la ville doit plusieurs libéralités à l'empereur Hadrien et notamment la promesse d'une constitution municipale ainsi que la promotion de Q. ServaeusMacer et de L. MemmiusMessiusPacatus à la fonction de juré. La promesse d'Hadrien fut concrétisée par Antonin le Pieux qui accorda à Gightis le statut de municipes; quand à Marc-Aurèle, il est probable que sa politique de concorde et sa réputation d'empereur philosophe aient pu suffire à l'inclure dans le groupe (Constans, 1916, p. 15)(Gascou, 1972, p. 138). On notera en revanche que les bases des

³ Trois dédicaces pour Nerva en plus de sa mention dans la liste des ascendants. Pour Trajan, à l'exception de Timgad, une vingtaine d'inscriptions, dont une dizaine trouvées en Numidie cirtéenne (Calama, ThubursicuNumidarum, Cuicul et Russicade). Pour Hadrien, 46 inscriptions de son vivant. Pour Marc-Aurèle, 90 inscriptions dont une trentaine où il figure seul.

statues dédiées au divin Commode, à Caracalla et au divin Trajan se situent près du temple mais sous les portiques, à côté des magistrats de la ville (Constans, 1916, p. 33). Si, pour reprendre les propos d'E.Rosso, les statues amorcent un dialogue visuel par : « *la localisation de l'œuvre, son format, sa permanence d'exposition dans le temps et surtout sa mise en scène par rapport aux autres statues, c'est-à-dire la façon dont elle entre en dialogue visuel avec les autres représentations.* » (Rosso, 2009, p. 94), ces divers emplacements traduisent alors un choix calculé, tant sur un plan topographique que symbolique. Ce sont ceux qui ont le plus œuvré au bien être de la ville qui jouiront des lieux les plus sacralisés.

La notion de mérite est un critère valorisé à Rome. Tacite nous apprend, en décrivant le règne des Julio-Claudiens, que : « sous Tibère, Caligula et Claude, nous avons été comme l'hérité d'une seule famille », ce qui est interprété par F.Hurlet comme le constat déploré par Tacite d'un contraste entre le mérite ou le choix du meilleur (pratique appréciée de son époque) et celui, dynastique, instauré par Auguste (Hurlet F. , 2009, p. 18).

A l'époque de Trajan, les empereurs tentèrent d'effacer les souvenirs du pouvoir légitimé par l'ascendance ou la descendance. L'origine ibérique des empereurs Trajan et Hadrien donnèrent naissance à une conception plus éclectique du pouvoir, remettant au goût du jour une légitimité basée d'une part sur la valeur intrinsèque de l'empereur, ses accomplissements et surtout la réalisation du consensus évoqué plus haut.

L'empereur Trajan aura si bien réussi ce consensus, que le sénat (qui paya de ses frais la colonne Trajane) lui proposa en prime le triomphe pour autant de nations qu'il le souhaite. Hadrien n'eut pas autant de chance, puisque bien que pressenti pour succéder à Trajan, la lettre d'adoption ne fut pas lue sur le *forum*, comme c'est la coutume à Rome. Il le fit sur son lit de mort et son épouse Plotine se chargea de la signer, ce qui donna lieu à des suspicions, tant auprès de l'armée que du sénat. Hadrien commettra alors l'erreur d'abandonner les conquêtes de Trajan dans les parties occidentales de l'empire, ce qui instaura un climat de tensions entre lui et quelques généraux fidèles à l'empereur défunt. Ces derniers (ex-consuls) furent poursuivis pour trahison par le sénat mais Hadrien ordonna leur massacre sans procès préalable. Il faudra plusieurs manœuvres pour retrouver une crédibilité auprès des trois factions et parmi elles le dédommagement financier des familles des victimes ainsi que des réductions dans la taxation à l'échelle de tout l'empire. Le but étant de prouver qu'il ne comptait pas faire de son statut une arme de répression (Claridge, 2013, p. 5 et 6) et c'est probablement dans ce sens qu'il faut interpréter ses libéralités envers les Gightenses ainsi que l'ensemble de sa politique de municipalisation ou plus exactement de pacification dans l'ensemble de l'Afrique.

Les commanditaires de ces œuvres ont clairement joué un rôle, toutefois, nous savons qu'au début du règne de chaque empereur, un moule était transmis aux villes d'Italie, de même que dans les provinces. Ce prototype devait assurer un réalisme dans la reproduction des traits du visage (Bruyn, 2016, p. 90) et cela est également valable pour les groupes statuaires, véhicule d'une idéologie de première main. Si on retrouve la réunion des mêmes membres dans un groupe statuaire comme celui de Bulla Regia et de Thugga sous Marc-Aurèle, il est alors probable que les commanditaires d'une œuvre (l'élite), ne fait que reproduire un prototype initialement prévu à Rome même et que le message que ces œuvres statuaires véhiculent, se décide d'abord au niveau de la capitale.

Les travaux de F.Hurlet décrivent l'une des modalités de diffusion de l'imagerie impériale et qui consistait en décrets impériaux ou *Senatus consulte*. Lorsqu'un événement important avait lieu à Rome, comme l'avènement ou le décès d'un empereur, l'information arrivait assez rapidement dans les provinces où un vote local pouvait avoir lieu en vue de rendre les honneurs nécessaires ; néanmoins l'initiative devait être renforcée par une décision officielle émanant des autorités

centrales. Ainsi, les monuments construits aux *divi* et le message véhiculé par l'iconographie se décident au préalable à Rome (Hurler F. , 2006, pp. 57-58). Il est aujourd'hui avéré que la tête de Vespasien, retrouvée à HippoRegius, vint tout droit de l'un des meilleurs ateliers de Rome ainsi que les statues de Marc-Aurèle et Lucius Verus, retrouvées dans la basilique de Carthage ou encore la grande majorité des statues selon J.Ch.Balty. Celles du Théâtre de Bulla Regia, en revanche sont des œuvres locales (Balty, 2006, p. 20).

La nécessité pour les empereurs flaviens et antonins de faire leurs preuves devant les pouvoirs centraux que sont le sénat, l'armée et la plèbe, était traduite par le cantonnement des membres représentés dans les groupes statuaire aux plus méritants et il revenait aux élites locales d'en orner leurs cités, tout en tenant compte de l'impact laissé par le dirigeant dans la mémoire des communautés locales. Le faible nombre des représentations par rapport à celui de Marc-Aurèle traduit probablement une lente acceptation de la politique offensive entreprise par Vespasien et Trajan.

3- Idéologie impériale et valeurs morales

L'exemple que nous aborderons dans cette dernière partie concerne le groupe statuaire du théâtre de Thugga ainsi que les deux statues de M.Aurèle et L.Verus de la basilique du vieux forum de Cuicul. Signalons encore une fois la multiplication des groupes statuaire sous la corégence des deux empereurs et qui incluent les membres de la famille selon deux variantes :

- La plus courante est celle des corégents M. Aurèle et L. Verus (Khamissa, Thugga, Cuicul, Sabratha, Biroum Ali).

- la seconde voit l'introduction des membres de la famille :

Leptis Magna : M. Aurèle- L. Verus- Faustine la jeune (épouse de M. Aurèle) et LucillaDomitia (fille de M. Aurèle et épouse de L. Verus).

Bulla Regia: Même scénographie.

Bisica: M.Aurèle- L.Verus- Faustine la jeune.

Carthage : L.Verus-LucillaDomitia.

Sabratha : M-Aurèle- Faustine et leurs six enfants.

Les dédicaces augmentent également, puisqu'ont été recensées plus de 90 inscriptions dont une trentaine où Marc-Aurèle est évoqué seul contre une quarantaine dont la majorité est dédiée à sa corégence avec L.Verus(Hurler F. , 2000, pp. 318-321).

3-1 Théâtre de Thugga

Il s'agit d'un monument situé à l'Est de la ville, érigé par P.MarcusQuadratus entre 166 et 167 ap.jc. Un groupe composé de quatre statues y fut découvert : celles de Marc-Aurèle, Lucius Verus, Faustine la jeune et LucillaDomitia. La *cavea* qui comptait 19 gradins, faisait face à un front de scène où étaient placées, en des points symétriques, deux statues (Ksouri, 2012, p. 303): celles de M.Aurèle et de L. Verus, en hauteur, représentés assis dans des niches et tenant chacun un globe dans la main (Bruyn, 2016, p. 100). Les statues du théâtre de Thugga sont, selon G. de Bruyn, probablement identiques à celles de Bulla Regia. Ainsi la hauteur des statues devait être comme suit :

Marc-Aurèle et Lucius Verus : H :1.70 m, L : 0.64m, ép. : 0.36m

Faustine : H : 1.78 m, L : 0.60, ép. : 0.20

Lucilla : H:1.75 m, L1.60m, ép. :0.20

Les statues des corégents, situées sur le front de scène, sont plus petites que celles des impératrices. Si comme l'affirme E. Rosso (Rosso, 2009, p. 94), la mise en scène des statues les unes par rapport aux autres permet de saisir la dialectique amorcée entre un groupe statuaire et les spectateurs, la différence de hauteur n'est alors pas fortuite. La hauteur des statues de Faustine (1.78m) et Lucille (1.75m) d'une part et celles de Marc-Aurèle (1.70m) et Lucius Verus (1.70m) de l'autre, devaient se situer à des hauteurs différentes pour réaliser un effet d'optique ; de ce fait, les statues les plus grandes, celles des épouses, étaient situées probablement plus haut installant les impératrices dans un ordre hiérarchique supérieur. Celles des empereurs étaient, comme le souligne G. de Bruyn, à la même hauteur pour ne pas marquer une hiérarchisation trop grande entre les corégents (Bruyn, 2016, p. 102) afin de favoriser l'exaltation et l'expression du consensus autour du pouvoir, garant de l'ordre du monde (Bruyn, 2016, p. 103).

Les statues des impératrices sont représentées avec des attributs de Cérès et sont de ce fait assimilées à des déesses (Torche, serpent), celles des empereurs sont entièrement couvertes et selon un type jupitérien (Bruyn, 2016, p. 100), donc en posture divinissante, contrairement aux statues de Bulla Regia, en posture de nu héroïsant. Les statuts divins des impératrices et des corégents, représentés sur le front de scène de Thugga, ne suffisent pourtant pas à expliquer cette différence de hauteur car les quatre statues devaient plutôt être sur un même pied d'égalité. E. Rosso résout la relation qui unit la statue d'Auguste dans le théâtre d'Arles à l'autel d'Apollon situé sur l'orchestra, par une axialité qui place l'empereur sur le même pied d'égalité que le dieu (Rosso, 2009, pp. 97-98). Dans le cas qui nous concerne, la position supérieure, si elle est avérée, permet les hypothèses suivantes :

D'abord, le message transmis n'est pas religieux (même si les statues des ensembles théâtraux sont des emblèmes culturels en raison de l'absence de bases honorifiques et de la présence d'attribut divins, qui les assimilent plus aux statues des *cellae* des temples qu'à des effigies d'empereurs) (Rosso, 2009, p. 95 et 121). Peut-être pourrions-nous envisager une volonté de l'empereur de placer les impératrices à un rang plus élevé et de consacrer ainsi la sacralité du rôle de la femme dans la *domus*.

Ensuite, si le style est en effet jupitérien pour ce qui concerne les empereurs, le globe porte sa propre symbolique. En effet, il n'est pas le symbole de Jupiter seulement mais également celui de Saturne. Par la présence de cet attribut, nous avons peut-être un message qui ne serait pas d'ordre religieux mais plutôt idéologique:

En effet, Saturne est évoqué dans les Saturnales de Macrobie comme le dieu de l'intelligence et de la force contemplative et est souvent représenté assis sur un globe (Chompré, 1801, pp. 873-874), tandis que Jupiter, représente la force d'action (Macrobie, pp. I,41). Nous pouvons alors établir un premier lien entre ce critère qu'est la contemplation et la part importante que prend celle-ci dans la vie d'un philosophe, ce que Marc-Aurèle était largement. D'autre part, si pour les Grecs, Saturne assimilé à Cronos, était connu pour dévorer sa progéniture, pour les Romains, en revanche, il incarne un âge d'or, ce qui, encore une fois, illustre bien le règne de Marc-Aurèle. Cet âge d'or est né lorsque Saturne initia les populations du Latium, entre autres choses, aux règles de la justice et à vivre sous l'autorité des lois (Grimal, 1990, p. 394), ce qui nous rapproche de la situation juridique complexe de la ville à l'avènement de Marc-Aurèle.

Il est donc probable que ce groupe statuaire traduise une idéologie impériale et non religieuse. C'est là un élément important car le globe ne figure pas dans les autres groupes statuaire dont celui de Bulla Regia qui est une réplique de celui de Thugga. Il est alors permis de tenter une approche liée au contexte politique et institutionnel de la ville.

Nous savons depuis la découverte d'une inscription datée de 44 av.jc que César avait attribué à la métropole Carthage un territoire composé de communautés indigènes de statut pérégrin et constitué en *castella* (83 en tout) (CIL, X, 6104). Nous savons également que les communautés qui possédaient préalablement ces territoires, étaient désormais contraintes, pour les exploiter, à payer une redevance ou *vectigalia* à la métropole. La levée des *vectigalia* était effectuée par Carthage et pour son propre compte (Beschaouch, 1995, p. 868).

Sous Auguste, le renforcement de la *pertica* de Carthage donna naissance à une assise territoriale où les domaines fonciers accueillirent aussi bien des colons (citoyens romains), des pérégrins que des vétérans, ce qui eut pour conséquence la naissance des *pagi*. Cette division *exaequitate* permit des rapports harmonieux entre les nouveaux venus d'origine étrangère et le *substatum* libyen (Beschaouch, 1995, p. 868)(Cagnat, 1914, p. 478). Pour R.Cagnat, il existe à Thugga deux unités distinctes sur le plan administratif : d'une part, une *civitas*, avec une assemblée suffétale et dont les membres étaient de statut pérégrin et d'autre part, un *pagus*, constitué de citoyens romains de Carthage, n'ayant pas de magistrats mais des patrons ; les deux communautés vivant conjointement (Cagnat, 1914, p. 477).

Seulement la *civitas*, tout comme son *pagus*, dépendaient de Carthage pour les affaires courantes et notamment les décisions juridiques. Il est alors naturel qu'elles aient pu aspirer à une certaine autonomie par rapport à la métropole. Par ailleurs, un affranchissement de la tutelle de Carthage par une promotion au statut de municipes, permettrait l'acquisition d'une *respublica*, c'est-à-dire d'un trésor public local, ce qui aurait permis à Thugga de lever ses propres impôts et gérer ses propres finances. Pour S. Aounallah, qui cite l'exemple de la ville d'Orcistus, une promotion permet l'acquisition du privilège de la liberté, surtout celle en rapport avec l'impôt sur le culte que la *civitas* ne reversera plus à la cité mère (Aounallah, 2010, p. 8).

La progression du statut de Thugga fut lente et s'étala sur deux siècles. Il faudra attendre le règne conjoint de Marc-Aurèle et Lucius Verus pour voir la ville obtenir le droit Latin en même temps que le *pagus* obtint le droit de recevoir des legs. C'est un affranchissement attendu depuis longtemps et qui fut célébré par la construction du théâtre orné d'un groupe statuaire mettant à l'honneur les corégents et leurs épouses respectives. La *civitas*, pour sa part, érigea un capitole, orné de deux statues représentant les corégents pour célébrer l'évènement et en même temps, marquer cet acquis majeur, habituellement concédé aux colonies et municipes seulement. Le capitole, le théâtre ainsi que les statues furent financés par deux frères d'une même grande famille : les *Marcii*(Carton, 1901, p. 271).

Cette liberté acquise est célébrée car elle permet outre l'affranchissement, l'application de la justice par le recours à un fondement crucial lié à la *libertas* et qui est le droit d'appel (*Iusprovocationis*). A Rome, la justice est indissociable de la liberté car elle accorde à la fois un droit de coercition aux dirigeants mais limite en même temps leurs pouvoirs, en accordant le droit d'appel si la population s'estime lésée (Iacobini, 2014, p. 1 et 2). Pour Marc-Aurèle, la justice et la liberté sont ainsi indissociables de *l'aequalitas*. Pierre Grimal souligne justement l'importance de cette notion pour l'empereur car elle permet ce qu'il appelle « la sociabilité au quotidien » (Grimal, 1990, p. 105). Cette sociabilité garantit l'harmonie dans les rapports interpersonnels qui ne peut être réalisée que si la justice est appliquée. Il se trouve que la justice, accordée par Marc-Aurèle à Thugga, est l'une des valeurs cardinales du *mos maiorum* romain en plus de la vertu, de la maîtrise de soi et de la tempérance. Si celles-ci sont importantes pour Marc-Aurèle c'est parce qu'elles permettent la concorde, ce que l'empereur veilla toute sa vie à réaliser, tant à Rome que dans les provinces conquises.

Il est attesté, par exemple, qu'il porta les jours ouvrables de la justice à 230 jours (Walter, 1841, p. 52); sous son règne la concorde prit un sens nouveau, puisqu'il associa son corégent à ses triomphes et assista également aux siens. Il veilla à maintenir cette concorde avec le sénat, en leur

confiant un pouvoir de décision et non pas seulement de ratification ; il assista jusqu'à la nuit aux réunions des comices (assemblées de la plèbe urbaine) et à celles du sénat, ne quittant la salle que si le président de l'assemblée le lui avait explicitement permis (Des Vergers, 1860, p. 13 et 15).

L'organisation des rôles attribués par l'ordre et la justice a justement pour résultat la sociabilité dont parle P. Grimal : l'*aequalitas* qui crée l'harmonie dans les rapports selon V. Laurent. Cette harmonie est la concorde mutuelle à proprement parler. Une pensée de Marc Aurèle en fait état : « *L'esprit du tout est sociable.... Tu vois comme il a subordonné, organisé et attribué à chacun selon sa valeur et amené les êtres qui commandent à la concorde mutuelle* » (Laurent, 2012, p. 34). C'est ce message qui est véhiculé dans le groupe statuaire de Thugga, où les deux empereurs, qu'aucune hiérarchie ni différence de posture ou de position ne différencie, se trouvent sur un même pied d'égalité. La liberté recouvrée par Thugga devra contribuer à nourrir l'harmonie dans les rapports entre les deux communautés, car une *civitas* ne saurait perdurer sans son *pagus*.

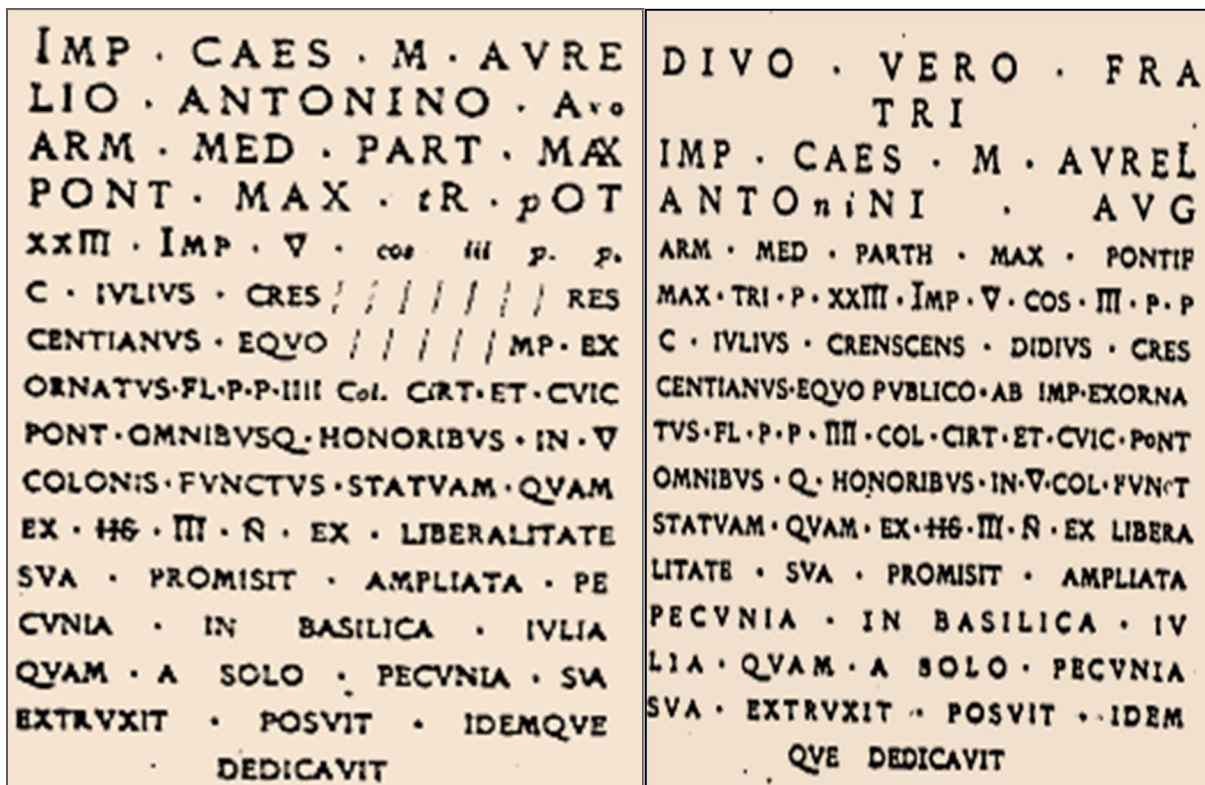
Compte tenu du fait que le *pagus* est constitué de riches propriétaires, installés sur des terres fertiles et donc capables de subsister sans le concours de la *civitas*, l'ambition d'un séparatisme est envisageable. Les deux communautés fusionnèrent toutefois sous Septime Sévère en 204-205 pour donner naissance à un *municipe*. Mais le droit de legs, concédé par Marc-Aurèle a un sens juridique précis car il accorde aux habitants du *pagus* l'immunité du sol (*immunitas soli*) que la *civitas* ne possède pas. Ainsi, l'imbrication de son territoire avec celui de la *civitas*, qui ne possède pas cette immunité, compromettrait celle du *pagus* car elle permettait à un questeur ou à un agent impérial de lever un impôt pour le compte de Carthage (François, 1991, p. 586 à 592). Si les deux communautés devaient fusionner, c'est l'immunité du sol du *pagus* qui était en jeu et Marc-Aurèle ne l'ignorait sûrement pas. A ce titre, M. Christol confirme cette analyse en affirmant que l'autonomie acquise par la *civitas* et le *pagus* annonçait une fusion, que les *paganithuggenses* avaient exprimée par un refus (Christol, 2005, p. 190). Ainsi, la concorde entre les corégents du groupe statuaire de Thugga devait servir d'exemple à cette ville qui vient certes d'acquiescer un droit mais qu'il faudra préserver par la coexistence cordiale.

L'exemple de Cuicul illustrera mieux cet idéal.

3-2 Basilique judiciaire de C. Iulius Crescens

La *basilica Julia* fut érigée par les soins de Caius Iulius Crescens en l'an 169 ap.jc, chevalier d'origine cirtéenne et Flamen de la ville de Cuicul. En plus d'assumer les frais de la construction, il orna le monument de deux statues de Marc-Aurèle et Lucius Verus. L'inscription gravée sur la base de la statue de Marc-Aurèle, indique que C. Iulius Crescens promet deux statues pour lesquelles il versera la somme de 6000 sesterces en l'honneur de son flaminat perpétuel des « *quatre colonies de la cirtéenne et de Cuicul* ». Sur la seconde inscription, gravée sur la base dédiée au divin Lucius Verus, il est indiqué qu'il mena sa carrière des honneurs dans les cinq colonies « *omnibusque honoribus in quinquae colonis functo* » (CIL, VIII, 8318 ; 8319) (Fig.2).

Fig.3 : Inscriptions faisant référence à l'érection des deux statues de la basilique judiciaire de
Cuicul et de la confédération des Cirtéens et des Cuiculitains



Source : (CIL, VIII, 8318 ; 8319)

Cette dernière formule apparaît pour la première fois dans une inscription. Selon X. Dupuis, il est probable que Cuicul ait, à l'origine, dépendu de la confédération cirtéenne (Dupuis, 1992, p. 154), d'autant qu'aucune inscription datant du premier siècle n'en fait mention et que la plus ancienne, où le terme *colonia* est associé à Cuicul, date de 160 ap.jc (Gascou, 1972, p. 108), donc à la veille de l'avènement de Marc-Aurèle.

L'inscription de la *basilicaiulia* semble confirmer que sous le règne de Marc-Aurèle, la cité était la cinquième colonie de la confédération, du moins momentanément, car les inscriptions postérieures et notamment celle de M. Caecilius Natalis, édile, questeur et préfet des colonies de Milev, Rusicade et Chullu sous le règne de Caracalla, ne mentionnent plus ce détail, ce qui permet à Ch. Vars d'en déduire que la cité ne fut intégrée à la confédération que durant le règne de Marc-Aurèle (Vars, 1894, pp. 228-230).

Caius Iulius Crescens Didius Crescentianus était originaire de Cirta mais Cuicul était sa ville d'adoption. Il est fils de C. Iulius Crescens, lui-même originaire de Cuicul; la seconde partie de son nom est celle qu'il tient de son père biologique. Il est, par ailleurs, inscrit dans la tribu *Quirinae* et l'on sait que Cuicul fut inscrite dans la tribu *Papiria* (Cagnat, 1920, p. 102). Comme supposé plus haut, la ville fut intégrée à la confédération sous le règne des corégents et il est alors probable que Caius Iulius Crescens ait souhaité célébrer l'évènement d'une concorde établie, grâce aux corégents, entre deux villes chères au dédicant et que, selon Ch. Vars, la géographie séparait autant que les coutumes (Vars, 1894, p. 230).

Conclusion

Il résulte de ce qui précède que si l'ascendance est un faire-valoir permettant d'asseoir une légitimité pour les empereurs, celle-ci a connu différentes acceptions. Si la perspective dynastique évoquée par les chercheurs est bien présente, elle n'a pas été immuable et les subtiles modifications

dans les modalités de représentations témoignent du fait que cette idéologie dynastique fut évolutive et répondait à deux exigences :

D'abord l'enjeu imposé par le contexte auquel fait face l'empereur et les pouvoirs en place : politique et dynastique dans le cas du groupe statuaire de Tibère et qui opéra une rupture par la naissance d'une dynastie nouvelle. Sous Vespasien, l'enjeu fut d'instaurer une seconde rupture, d'une part avec le siècle sanglant des Julio-claudiens et de l'autre, avec les usurpations et la débauche de l'année des quatre empereurs. L'objectif étant de mettre en place le premier jalon d'une dynastie fondée sur le mérite et l'administration raisonnée. Cela se traduira par une imagerie où figureront majoritairement l'épouse de l'empereur ainsi que son fils Titus.

Pour Trajan et Hadrien, il s'agissait de traduire la bonne volonté de l'empereur en gagnant l'assentiment des trois factions au pouvoir : l'armée, la plèbe urbaine et le sénat et que matérialisera le cantonnement des membres de la famille aux plus importants. Ces règnes veilleront à renforcer le *consensus universorum* et à amener de nouvelles provinces, promesses d'une plus grande prospérité.

Le règne de Marc-Aurèle aura pour but de d'asseoir les valeurs de la *Romanitas*, non dans une perspective hégémonique, expansionniste mais par un retour aux fondements mêmes de la grandeur romaine : le *mos maiorum*. La *Romanitas* se définira désormais en termes de valeurs morales et se traduira par une imagerie où les membres de la famille sont certes inclus mais où la corégence cordiale entre Marc-Aurèle et Lucius Verus prendra le dessus.

Le second facteur décisif dans la diffusion de l'idéologie impériale par l'imagerie, réside bien évidemment dans l'impact laissé par les empereurs dans les esprits des provinciaux et notamment ceux de l'Afrique. Cet impact se traduit par le nombre de représentations, qui évoluera progressivement à mesure que prendront le pouvoir des empereurs de plus en plus bienveillants à l'égard des communautés locales, avant de culminer, pour la période étudiée (Julio-claudiens-Antonins), sous le règne de Marc-Aurèle.

La politique de l'empereur Vespasien fut trop intrusive sur les plans culturel et économique, en « dépunissant » dans le premier cas et en réformant le système cadastral dans le second, ce qui eut pour résultat la faiblesse numérique des représentations ; Trajan, pour asseoir son mérite aux yeux des factions au pouvoir à Rome, porta son attention sur l'apport de nouvelles provinces et l'exploitation des sols en Afrique par la *Lex manciana*, ce qui eut pour effet de satisfaire les finances des plus nantis mais n'évita pas aux petits colons la cupidité des grands propriétaires ; ses campagnes dans le sud de la proconsulaire et dans les Aurès, par ailleurs, ne se sont pas faites dans un souci de bienveillance mais d'expansionnisme militaire et économique, ce que traduit, semble-t-il, une diffusion timide des hommages iconographiques.

Avec les derniers Antonins, la croissance numérique des groupes statuaires, autant que celle des témoignages épigraphiques, semble appuyer l'hypothèse d'une réussite des échanges entre Rome et l'Afrique. Les communautés, à l'exemple de Gightis, saluèrent les plus utiles à leur intérêts en unissant Hadrien, Antonin le Pieux et Marc-Aurèle dans un même groupe statuaire, tandis que Thugga dédia aux corégents M. Aurèle et L. Verus des statues et des monuments de grande importance (Théâtre et capitole). Il est possible que nous ayons, sous Marc-Aurèle, une définition de la romanisation qui soit propre à son règne et où les valeurs, morales cette fois-ci, impactèrent positivement la mémoire des communautés africaines.

Bibliographie

- Aounallah, S. (2010). *Pagus, castellum et civitas: Études d'épigraphie et d'histoire sur le village et la cité en Afrique romaine*. Bordeaux: Ausonius éditions.
- Balty, J. C. (2006). Ateliers de sculpture et diffusion de l'image impériale. L'exemple des provinces de la Méditerranée occidentale (Gaule, péninsule Ibérique, Afrique du Nord). Dans M. & Navarro Caballero, *La transmission de l'idéologie impériale dans l'Occident romain* (pp. 221-246). Ausonius .
- Beschaouch, A. (1995). Note sur le territoire de Carthage sous le Haut-Empire. *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et belles-Lettres*, 139 (3), 861-870.
- Briand-Ponsart, C. (2006). Les relations de Cirta et de la Confédération cirtéenne avec le pouvoir pendant le Haut-Empire. *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 17, 105-122.
- Bruyn, G. d. (2016). A propos du groupe statuaire impérial du théâtre de Bulla Regia. L'apport de la documentation épigraphique à l'analyse iconographique. *Kentron* 32, 85-112.
- Cagnat, R. (1914). La ville romaine de Thugga. *Journal des savants* 12, 473-484.
- Cagnat, R. (1920). C. Julius Crescens Didius Crescentianus, fondateur de la basilique Julia, à Djemila (Algérie). *Revue des Études Anciennes*, 22 (2), 97-103.
- Carton, L. (1901). Le théâtre de Thugga. *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 45 (3), 269-272.
- Chompré, P. (1801). Dictionnaire portatif de la fable: pour l'intelligence des poètes, des tableaux, statues, pierres gravées, médailles et autres monuments relatifs à la mythologie, V.1. Paris: Desray.
- Christol, M. (2005). *Regards sur l'Afrique romaine*. Paris: Errance.
- Claridge, A. (2013). Hadrian's Succession and the Monuments of Trajan. Dans T. Opper, *Hadrian: Arts, Politics and Economy* (pp. 5-18). London: (British Museum Research Publication; No. 175). British Museum Press.
- Constans, L. A. (1916). *Rapport sur une mission archéologique à Boughara (Gightis)(1914 et 1915)*. Paris: Imprimerie nationale.
- Des Vergers, N. (1860). *Essai sur Marc-Aurèle d'après les monuments épigraphiques: précédé d'une notice sur le Comte Bart. Borghesi*. Paris: Firmin Didot Frères, Fils et Cie.
- Dupuis, X. (1992). Constructions publiques et vie municipale en Afrique de 244 à 276. *Mélanges de l'Ecole française de Rome* 104, 233-280.
- François, J. (1991, Mai 27-28). Municipia libera de l'Afrique proconsulaire. *Epigraphia. Actes du colloque international d'épigraphie latine en mémoire d'Attilio Degrassi pour le centenaire de sa naissance*. Rome: Publications de l'École française de Rome, 143.
- Gascou, J. (1972). *La politique municipale de l'empire romain en Afrique proconsulaire de Trajan à Septime Sévère*. Rome: Publications de l'Ecole française de Rome.
- Grimal, P. (1990). A Concise Dictionary of Classical Mythology by Pierre Grimal . Oxford: Basil Blackwell.
- Hurlet, F. (2000). Pouvoir des images, images du pouvoir impérial. La province d'Afrique aux deux premiers siècles de notre ère. *Mélanges de l'Ecole Française de Rome* 112-1, 297-364.
- Hurlet, F. (2006). Les modalités de la diffusion et de la réception de l'image et de l'idéologie impériale sous le Haut-Empire en Occident. *La transmission de l'idéologie impériale dans l'Occident romain*. Bordeaux-Paris: Ausonius.
- Hurlet, F. (2009). Comment devenait-on empereur à Rome? La succession dynastique des Julio-claudiens. *Enquêtes et documents (Figures et expressions du pouvoir dans l'antiquité. Hommage à J-R. Jannot)* 36, 93-108.
- Hurlet, F. (2012). Représentation (s) et autoreprésentation (s) de l'aristocratie romaine. *Perspective, actualité en histoire de l'art*, 1, 159-166.
- Iacobini, A. (2014). Le sens de la libertas au sein du mos maiorum . *Camenuiae* 11, 1-16.

- Ksouri, H. (2012). *Le théâtre de Bulla Regia dans son contexte urbain (Annexe). Thèse de doctorat*. Bordeaux.
- Laurend, V. (2012). Marc Aurèle et la politique. *Cahiers philosophiques*, 128(1), 30-41.
- Leglay, M. (1968). Les Flaviens et l'Afrique. *Mélanges d'archéologie et d'histoire 80-1*, 201-246.
- Macrobe. (1853). *Les saturnales*. Paris: Firmin Didot.
- Queryel, F. (1993). De Paris à Ziane: Identification d'un groupe julio-claudien. *Antiquités africaines* 29, 71-119.
- Rosso, E. (2005). Les hommages rendus à Caius et à Lucius Caesar dans les provinces gauloises et alpines. Dans M. C. Darde, *L'expression du pouvoir au début de l'empire : autour de la Maison Carrée à Nîmes : actes du colloque organisé à l'initiative de la ville de Nîmes et du Musée archéologique, Nîmes, Carré d'art* (pp. 97-110). Arles, France: Errance.
- Rosso, E. (2009). Le message religieux des statues divines et impériales dans les théâtres romains : approche contextuelle et typologique. Dans J.-C. Moretti, *Fronts de scène et lieux de culte dans le théâtre antique*. (pp. 89-126). Lyon: Travaux de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 52.
- Smaja, E. (1978). L'inscription du culte impérial dans la cité : l'exemple de Lepcis Magna au début de l'Empire. *Dialogues d'Histoire Ancienne 4 (1)*, 171-186.
- Smaja, E. (1985). L'empereur et les dieux en Afrique romaine. *Dialogues d'histoire ancienne 11*, 540-555.
- Tacite. (1859). *Annales (Oeuvres complètes) I*. Paris: Hachette.
- Vars, C. (1894). *Cirta, ses monuments, son administration, ses magistrats, d'après les fouilles et les inscriptions*. Paris-Constantine: E. Thorin- A. Braham.
- Walter, F. (1841). *Histoire de la procédure civile chez les Romains*. Paris: Durand- Joubert.